



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES Interne

Section : Langues Kanak : Nengone

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Yves BERNABÉ,
Président du jury

Sommaire

Introduction générale.....	page 3
Données chiffrées.....	page 4
Epreuve d'admissibilité	page 5
Epreuve d'admission.....	page 8
Bibliographie indicative.....	page 12

Introduction générale :

La session de 2020 est la première session du Capes interne de langues et cultures kanak. Elle constitue de ce fait une étape importante pour le monde de l'éducation, pour la reconnaissance des cultures kanak, et, dans la suite des accords de Nouméa, pour la professionnalisation des enseignants. Le concours ainsi créé vise au renforcement d'un corps de professeurs aux compétences reconnues, capables de rendre plus précis encore et plus formateur pour les élèves l'enseignement des langues kanak. Par-delà les enjeux politiques qui sont présents, entourant cette création de craintes ou d'espoirs, l'existence de ce concours doit bénéficier *in fine* aux élèves. La préparation du concours interne fournit aux enseignants non titulaires l'occasion de renforcer leurs savoirs, et de réfléchir activement sur la façon de les rendre accessibles aux élèves sans les rebuter, en leur ouvrant la voie vers une analyse intelligente parce que lucide et nuancée, des phénomènes sociaux, littéraires, artistiques, culturels qui s'expriment dans les langues kanak, et en enrichissant leurs capacités d'expression..

Le concours s'adresse à des enseignants non titulaires qui sont invités à puiser au sein de leurs expériences matière à réflexion et à interrogation. Le jury a eu plaisir à lire des travaux sérieux et documentés, trop peu nombreux, certes, et à écouter des candidats admissibles au travers d'épreuves orales de bonne tenue.

Le présent rapport est conçu comme une occasion de fournir aux candidats non retenus cette session des explications sur les attentes des exercices et de les aider à préparer une nouvelle candidature. Il vise également à permettre aux futurs candidats au Capes interne de kanak, quelle que soit la langue kanak dont ils sont spécialistes, de trouver des éclaircissements et des conseils destinés à les aider dans leur préparation (absolument nécessaire) des épreuves qui sont plus compliquées qu'il n'y paraît au premier abord. C'est sans doute cette difficulté dans la réalisation, ajoutée à d'autres obstacles rencontrés également, qui explique que peu de candidats aient pu rendre un dossier de RAEP. Le jury souhaite fortement que les candidats futurs s'engagent tôt dans la préparation des épreuves qui exige du temps. Le laps de temps entre l'ouverture officielle du concours et la date des épreuves devrait s'allonger sensiblement, libérant du temps pour une préparation qui engage les candidats dans une réflexion exigeante.

Les membres du jury se sont employés à remplir leur fonction avec la conscience de l'importance symbolique et pédagogique de cette session inaugurale. Qu'ils soient remerciés pour l'impartialité et la sincérité de leur implication, et pour le soin mis à ne jamais perdre de vue les objectifs professionnels de ce concours, et l'intérêt des élèves.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie et les services du vice-rectorat doivent être ici remerciés pour la mise en place de très bonnes conditions d'organisation et de réalisation des épreuves orales.

Yves BERNABÉ, président du jury

Données chiffrées :

Nombre d'inscrits	Nombre de dossiers lus	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis
18	5	3	2

Moyenne épreuve écrite Tous candidats	Moyenne épreuve écrite des admissibles
11	13,67

Moyenne épreuve orale Tous candidats admissibles	Moyenne épreuve orale des admis
9,27	9,90

Moyenne générale tous candidats	Moyenne générale des admis
10,73	10,93

Ces résultats chiffrés doivent être interprétés avec prudence, étant donné le très petit nombre des dossiers lus. Cependant, il apparaît nettement que les candidats ont été plus performants lors de l'épreuve écrite que lors de l'épreuve orale. Or c'est à l'occasion de cette épreuve orale que les candidats ont l'occasion d'exprimer de façon personnelle leurs réflexions et leurs compétences. Cette épreuve en effet exige une présence et une implication redoublées. Il y a dans l'épreuve orale une forme d'immédiateté qui exige de l'on soit capable de concevoir des apprentissages à partir d'un dossier, et de répondre à des questions orales très diverses entre elles. Les candidats se sont livrés de bonne grâce à cet exercice mais, on y reviendra plus loin, les prestations sont moins assurées, plus fragiles que dans l'épreuve de RAEP. Les candidats ont semblé mieux préparés à l'épreuve écrite. L'oral est un axe de travail à explorer dans la préparation des concours internes à venir. Il convient d'accorder à la préparation de cette épreuve orale une place plus grande, et de s'exercer à la préparer suffisamment tôt dans l'année.

Les trois admissibles sont des femmes, donc les deux lauréates également.

Déroulement du concours :

La définition des épreuves du Capes interne section langues kanak est indiquée très précisément sur le site du ministère de l'éducation nationale : le jury invite à s'y référer très en amont.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137591/les-epreuves-capes-interne-section-langues-kanak.html>

Le concours se compose de deux épreuves, l'une écrite l'autre orale, qui toutes deux font appel à des compétences complémentaires et nécessitent un bon niveau en langue kanak, ainsi qu'une bonne capacité de recul, d'analyse et de réflexion. Coefficient de l'épreuve écrite : 1 ; coefficient de l'épreuve orale : 2.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ:

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la présentation d'un dossier écrit de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

1. Remarques générales

Les règles de présentation de ce dossier RAEP sont précisément décrites dans la définition des épreuves disponible sur le site « devenir enseignant » du ministère de l'éducation nationale. Ces principes doivent être connus et respectés, y compris ceux qui concernent les formats de la présentation : longueur de chaque partie, police, marges. Ces indications ne sont pas accessoires. Les respecter est également une façon de manifester le respect des règles de l'institution à la reconnaissance de laquelle on aspire. Le respect de formes imposées est un apprentissage que les enseignants mettent en place pour leurs élèves. Il est bon qu'ils s'y livrent également.

Rappelons que le dossier est composé de deux parties : la première, d'une longueur maximale de deux pages dactylographiées, présente les responsabilités qui ont été confiées au candidat durant les étapes de son parcours. La seconde partie ne doit pas dépasser 6 pages et présente avec précision une expérience professionnelle significative.

Le dossier peut être complété d'annexes, qui sont l'occasion de fournir des exemples de travaux d'élèves ou de documents étudiés dans le dossier. Dans ce cadre également, la précision s'impose : il faut que les annexes illustrent bien le propos tenu dans les six pages qui les précèdent, et qui constituent l'essentiel du dossier.

La confection de ce dossier demande de la réflexion et du temps : il y a des choix à effectuer parmi les éléments retenus dans la carrière parce qu'ils sont significatifs, et l'ensemble doit être composé comme une argumentation visant à faire la preuve que l'on a acquis des compétences qui permettent d'envisager d'accéder à la certification:

- Précision (choix et ordre des idées et des exemples).
- Qualité de la langue.
- Prise de recul (réflexion sur ses pratiques et sur sa carrière, sur les élèves, sur la mise en œuvre en classe des savoirs, etc.)
- Concision : respect des proportions : éviter le bavardage et les incidentes.
- Centrage sur l'enseignement : et pas seulement sur les a priori généraux. Le dossier de RAEP est un dossier *professionnel* qui vise à montrer qu'on a une certaine expérience qui fait de soi un enseignant. On rappelle à ce sujet que les compétences attendues d'un enseignant sont décrites sur le site du ministère de l'éducation nationale :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98773/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education.html>

Il n'est pas nécessaire, ni conseillé, de procéder à l'élaboration d'une liste de toutes les compétences acquises au cours des expériences de formation et d'enseignement. Mais il est nécessaire de les avoir à l'esprit au moment de la rédaction du rapport, afin de mettre en lumière les qualités d'enseignant que ces expériences ont permis de développer.

Pour ces raisons, on conseille de commencer le plus tôt possible dans l'année à préparer la rédaction de ce dossier, afin d'en soigner la cohérence et la solidité.

Le jury tient à rappeler que si les qualités de locuteur expert sont exigées des candidats (elles se manifestent à travers une bonne connaissance de la langue et de la culture envisagées) elles doivent être accompagnées d'une réflexion précise et fine, et d'une bonne capacité d'analyse de ses pratiques. Les qualités professionnelles doivent impérativement accompagner les compétences de locuteur qui sont précieuses, mais qui ne suffisent pas à elles seules. Ainsi, la répétition de l'attachement du candidat à une communauté n'ajoute pas toujours à la mise en lumière de ses qualités didactiques et pédagogiques de professeur.

2. Sur les dossiers lus :

Les candidats à cette session sont relativement peu nombreux. Cette situation souligne le courage de ceux qui sont allés au bout de l'expérience de candidature. Ils sont de fait les tout premiers candidats à un Capes de langue mélanésienne, et le jury mesure l'importance historique de ce moment, qui permet la reconnaissance des compétences professionnelles des enseignants en langue kanak et fait aussi peser sur les épaules des candidats un poids particulier.

Les cinq candidats dont le jury a lu les dossiers ont majoritairement préparé cette épreuve avec le sérieux qu'elle mérite, et l'on s'en réjouit.

Cependant, la volonté de bien faire tourne parfois à l'exhaustivité. Les candidats ont conscience des enjeux sociologiques et culturels liés à l'enseignement des langues kanak. Mais ils centrent moins leur propos sur les enjeux pédagogiques. Ainsi, le « je » du professeur est parfois emporté par le « nous » dont on comprend bien la pertinence, mais qui comporte le piège de ne laisser plus assez de place à l'élaboration d'une réflexion professionnelle. Dans les enseignements de langue vivante régionale, il convient d'éviter les clichés et les visions faussement sociologiques et globalisantes. La mission de l'enseignant est d'éveiller la conscience des élèves concernant les pétitions rapides et d'inviter à les nuancer.

Les meilleurs dossiers manifestent une réelle prise en compte des élèves tels qu'ils sont : échanges dans la classe (« j'ai appris de mes élèves »), conscience des réalités sociales : « les élèves de la ville ne sont pas exactement ceux de la brousse, la présence et la prégnance des familles et de clans prend des formes diverses ».

L'attention est attirée sur le fait que le candidat n'est pas qu'un locuteur. Bien sûr il est locuteur puisqu'il pratique la langue concernée, et cela souvent depuis son enfance. Mais il est surtout un professionnel, et c'est sur ce champ qu'il est attendu : attitudes de professeur, regard sur les progrès des élèves, vision claire des enjeux des apprentissages (compétences, mise en activité des élèves, évaluation), connaissance des programmes, y compris dans leurs évolutions les plus récentes. De même, les candidats doivent envisager que les élèves suivant les enseignements de kanak ne sont pas tous des locuteurs et, quand ils le sont, ne sont pas tous des experts spontanés.

La qualité de la langue utilisée dans les dossiers de RAEP, le français, est observée avec attention par le jury. Il est nécessaire que la langue soit irréprochable. De même, l'utilisation de la langue kanak dans les exemples donnés doit être sans reproche du point de vue des registres de langue et de la correction grammaticale. Il est attendu que les candidats s'expriment dans l'une et l'autre langue de façon précise et correcte. Certains dossiers ont donné le sentiment de n'avoir pas été relus avec précaution. Les fautes de langue y sont nombreuses. Elles concernent souvent la syntaxe des phrases. Le jury a écarté les dossiers irrecevables de ce point de vue.

Une remarque générale sur cette épreuve s'impose : **Le dossier doit être entièrement rédigé.** Le jury n'a pas accepté les simples plans, et souhaite rappeler qu'il s'agit ici de formuler des idées. Les

plans sont certes nécessaires à l'ordonnement des idées, mais ils constituent une étape du travail du candidat à laquelle les correcteurs n'ont pas accès, et qui sert de cadre sur lequel le candidat s'appuie pour rédiger son propos, in extenso. Des titres sont acceptés, mais on rappelle que la logique du propos doit aussi pouvoir être découverte par le lecteur dans l'enchaînement des idées telles qu'elles sont explicitées.

Partie1 Expérience professionnelle :

La difficulté de la rédaction de cette partie du dossier réside dans la tentation de se contenter de raconter toutes les expériences d'enseignement. Or il faut choisir ce qui fait sens, dessiner une logique d'ensemble, et organiser le propos (pas obligatoirement de façon chronologique ; le candidat fait le choix de sa stratégie, qui peut être thématique). Il s'agit de montrer en quoi l'expérience vécue, par-delà les difficultés rencontrées, a été formatrice et a permis de développer des compétences d'enseignant. Il ne faut cependant pas se contenter de l'affirmer, mais préciser de quelles compétences il s'agit et en quoi elles sont utiles au candidat.

Il est donc nécessaire d'éviter de tout raconter, mais de faire des regroupements thématiques ou chronologiques ; de mettre en lumière la logique de l'expérience (même si elle est chaotique) et les leçons qu'on en tire ; de soigner la qualité de l'expression. La majorité des dossiers lus tentent de respecter ces principes.

Partie 2 : L'expérience pédagogique présentée:

Cette partie très importante est le cœur du dossier ; il s'agit de préciser les démarches suivies, de fournir des indications sur un objet pédagogique précis (souvent une séquence), et faire part des réflexions personnelles que cette expérience professionnelle a suscitées.

L'expérience est puisée dans les pratiques réelles de classe. Elle gagne à être simple et sincère.

Il est souhaitable que l'expérience professionnelle choisie fasse progresser les élèves sur le champ de leurs connaissances de la langue et de la civilisation kanak, dans leur pratique de la langue, et dans leur positionnement d'élèves face à leurs apprentissages et face au monde. C'est pourquoi les candidats doivent s'interroger sur la mise au travail des élèves : que réalisent-ils concrètement ? Et quels sont les apprentissages mis en œuvre ?

La majorité des candidats présentent avec raison une séquence. Il convient de manifester à cette occasion une bonne connaissance des programmes en vigueur, et des principes qui les régissent. La référence au cadre européen commun de référence pour les langues est un outil efficace de préparation et de référence, qui fournit des repères pour une formation et une évaluation efficaces. Certains dossiers n'en parlent pas.

Si l'on peut regretter parfois des présentations trop descriptives et abondantes, on constate en revanche que trop souvent, le « retour réflexif » sur la séquence se limite à un court paragraphe présentant les modifications éventuellement possibles (« j'aurais ajouté ceci »), et donnant une simple « note d'ambiance », du type « cela s'est bien passé, les élèves étaient satisfaits » : cette satisfaction est une bonne chose, mais ne dit rien de l'efficacité pédagogique de la séquence, en termes de savoir-faire pour les élèves. .

Il convient d'accorder plus de place dans le dossier à ce moment de réflexion sur ses pratiques. Dans cette partie, il s'agit de montrer ce que les élèves ont appris à faire, en quoi l'expérience leur a permis de mieux comprendre, de mieux s'exprimer, de mieux expliquer (plus finement et plus précisément) les éléments découverts. Il ne s'agit pas seulement de les faire s'exprimer, ce qui est déjà positif, mais de les mettre en situation de construire un projet, un texte, un article, un commentaire, une émission de radio etc. Les meilleurs dossiers ont consacré une partie à s'interroger sur les progrès éventuels de l'enseignant en termes de professionnalité : quels enseignements ont été tirés de cette expérience et quels sont ses effets sur les pratiques de l'enseignant : savoirs, posture, action, présence en classe ?

Le jury souhaite également rappeler qu'une étroite relation doit être maintenue au sein d'une séquence entre les activités mises en place et le projet final. Il faut éviter que le dossier ne décrive des activités multiples trop éclatées, et que l'aboutissement de ces apprentissages ne tire pas profit des activités mises en place. La tentation de l'exhaustivité est grande ; l'expérience choisie ne peut pas, sauf à être dénaturée et artificielle, aborder tous les apprentissages sur tous les points du programme. Le jury a conscience de rappeler ici des évidences, et souhaite que l'on en tienne compte effectivement. Il souhaite attirer l'attention sur l'abus des hyperboles dans la définition des objectifs : on ne peut assurer après lecture et étude pendant une heure d'un texte rédigé en nengone que l'élève est capable de lire et comprendre tous les textes en langue nengone, mais plutôt **CE** texte, ce qui est déjà très encourageant, et prépare d'autres expériences à l'occasion desquelles il sera placé dans des conditions de travail de plus en plus autonomes et complexes.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Trois candidates ont été déclarées admissibles. Elles ont toutes manifesté un grand sérieux, mais aussi des différences de compréhension et de posture nettement perceptibles : aisance devant la commission, interrogation et mise en relation des documents, capacité de recul réflexif.

Il faut attirer l'attention sur la durée de cette épreuve qui se compose de deux parties, chacune d'elles durant 30 minutes : après avoir fait la présentation du projet pédagogique, le candidat doit se préparer à soutenir pendant trente minutes un échange avec le jury. Il ne faut donc pas épuiser toutes ses ressources de concentration et de mobilisation dans le premier moment ; les questions du jury dans la deuxième partie visent à faire expliciter, nuancer parfois, illustrer et approfondir des propos tenus.

On conseillera aux candidats de se munir d'une montre pour ne pas être surpris par le temps.

Un dossier est remis aux candidats. Il comprend des documents de nature diverse et une consigne qu'il serait dangereux de ne pas prendre en compte. Cette consigne invite à définir un niveau de classe et à adapter ses propositions pédagogiques à ce niveau. Il est important d'établir le lien entre les différents documents à exploiter.

L'ensemble de l'épreuve se déroule en langue kanak (le nengone pour cette session). Il est très important que cette utilisation de la langue kanak ne donne lieu à aucune familiarité avec le jury, aucun relâchement : les compétences de maîtrise des registres de langue, du lexique, de la syntaxe, sont évaluées à cette occasion. Il s'agit d'un concours professionnel et il convient d'y utiliser un langage de professionnel. Le registre de langue ainsi employé devrait être un registre soutenu plutôt que familial.

Deux étapes sont inévitables dans la présentation faite devant le jury : l'analyse du dossier et la proposition d'une exploitation en classe. Ces deux éléments obligatoires peuvent être présentés par le candidat de la façon qui lui convient.

Analyser le dossier :

Cette analyse doit rendre compte de tous les documents du dossier

Elle nécessite de prendre du recul, et de manifester de la distance scientifique. C'est le point le plus important : l'oral n'est pas le lieu où parler en général de la culture kanak, mais un exercice d'analyse qui, en rendant compte des richesses des textes et docs, illustre évidemment cette richesse et rend compte de cette reconnaissance. Outre une bonne connaissance des réalités et une juste vision de ce qu'elles sont, on attend des candidats une distance prise à l'égard de ces réalités pour en analyser les tenants et aboutissants, en expliciter la logique et les effets. Ainsi, la question du cloisonnement des genres est sensible. Si le jury considère avec respect l'attachement des candidats à tel ou tel aspect de la culture kanak, il valorisera les candidats capables de porter sur ces éléments un regard distancié, clairvoyant, qui manifestera leur capacité à aider les élèves à apprécier cette culture au sens fort : en comprendre les richesses, les éléments fondamentaux, les contradictions également et les aspects que les élèves peuvent discuter.

Le jury n'évalue pas le degré d'attachement à la culture étudiée (dont les candidats sont souvent des locuteurs natifs), mais leur connaissance de celle-ci, ce qui est bien différent. Ainsi, il ne saurait suffire de soutenir « c'est ainsi que nous sommes », sans effort de décryptage et d'analyse. On conseille de ne pas se placer dans cette perspective définitoire, qui ferme les portes à toute découverte et à toute interprétation. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de limiter l'emploi du pronom personnel « nous », afin de ne pas se placer sans cesse dans une situation de connivence, qui n'est pas celle qu'on évalue ici. Cet usage n'est absolument pas interdit, mais les candidats gagnent en efficacité en se plaçant dans la posture de qui observe, analyse, met en regard des phénomènes culturels et linguistiques.

Il convient également de considérer les documents pour ce qu'ils sont : des représentations du réel, et non le réel brut lui-même. L'effort de recul doit permettre à un enseignant de respecter le genre de chacun des documents : il va de soi qu'une photographie ne dit pas la même chose qu'un texte littéraire ou qu'un reportage. Leur traitement dans l'analyse ne peut être exactement similaire.

Dans le cas du dossier proposé, il était attendu que les candidats mettent en valeur les éléments culturels concernant les migrations et déplacements de populations vers Maré, ainsi que les relations avec la Grande Terre et le Vanuatu. Dans ce cadre, il importait de mettre également en lumière les points de linguistique concernant le lexique : nom des lieux évoqués (Maré, îles,) nom des clans, noms des animaux marins et dénominations de l'igname. Les différents champs lexicaux exploités permettent de construire des connaissances culturelles. La commission attendait des candidates une prise en compte des procédés de la personnification, et de la structure narrative des récits oraux. Elle regrette que les candidates n'aient pas toujours été très à leur aise dans l'emploi du déictique « melei » ou « omelei », et sur les questions de phonologie. Ce déictique peut prendre une valeur anaphorique selon son emploi : l'emploi de « melei » peut débiter une phrase exprimant une idée, une pensée ; alors que « o-melei » est la composition entre la préposition « o » suivi du déictique « melei ».

De même, le jury a été surpris de constater que le lien entre la pirogue figurant dans un document et la thématique des déplacements n'a pas été exploité. La pirogue est la représentation même des migrations et des déplacements dans l'Océanie. Le lien entre les différents documents est à exploiter. L'étude de la richesse du dossier vise à tracer une réflexion didactique : quels sont les échos de ces documents et à quelles notions renvoient-ils ? Qu'est-ce qui fait l'unité du dossier ? Il est dangereux

de proposer une lecture émiettée des documents, en considérant chacun séparément : ainsi, respecter et mettre en lumière la cohérence du dossier...

Proposer une exploitation en classe.

Il va sans dire que la même exploitation n'est pas possible quel que soit le niveau de classe considérée. Il s'agit de ne pas proposer un cours passe-partout qui serait applicable avec n'importe quelle classe. Ce type de proposition n'est pas accepté.

On conseillera aux candidats d'utiliser l'ensemble du dossier et de n'écartier un document qu'à l'issue d'un choix pédagogique qui doit être explicité. Plus précisément, il a été surpris du relatif peu de poids donné à la lecture en classe de la carte et de la photographie qui composaient le dossier. Interrogées sur ce choix au cours de l'entretien, certaines candidates se sont trouvées à court d'arguments.

Il est nécessaire de définir le cadre dans lequel se situe la séquence envisagée : quelle partie des programmes est concernée, quels sont les objectifs d'apprentissage ? A ce titre la référence aux programmes est nécessaire : sans que ceux-ci soient à aucun moment récités, ils doivent impérativement être connus.

On invite donc les candidats à se tenir informés des principes et des réalités de l'enseignement des langues vivantes tant pour ce qui concerne les programmes linguistiques et culturels, que pour ce qui est des niveaux de compétence attendus. Le travail par compétence est désormais une nécessité dans l'enseignement des langues vivantes. Il n'est pas possible de réussir à cette épreuve sans une certaine aisance dans ces programmes, que le jury invite chacun à lire très attentivement.

Dans l'utilisation pédagogique en classe, les objectifs poursuivis (quels apprentissages ?) et les évaluations doivent être présentés avec le plus de précision possible.

Les enseignements ne sauraient avoir pour but unique la seule réalisation d'une tâche finale. Il importe que celle-ci soit progressivement engagée, et que les apprentissages soient réinvestis par les élèves. Une candidate a montré sa capacité à concevoir avec rigueur des apprentissages cohérents et construits.

Il est important également que les candidats accordent une place de choix à la mise au travail des élèves : on oublie souvent que les élèves ont une pratique de la vie plus ou moins experte, sur laquelle on peut se fonder pour leur faire découvrir des aspects de la culture et de la langue à travers une réflexion et une action sans cesse relancées par l'enseignant.

Il a manqué un travail précis sur les évaluations. Les séquences proposées ont manqué de tenue de ce point de vue. La logique de la séquence est confortée par la pertinence de l'évaluation envisagée ; si celle-ci n'apparaît pas dans le propos des candidats, l'essentiel des remarques a peu d'utilité.

Il est conseillé aux candidats de manifester leur gestion fluide de la langue nengone en évitant un emploi récurrent de *melei*, et en faisant appel à des équivalences sémantiques. En outre, la précision du lexique doit être recherchée et travaillée. Le langage soutenu en nengone est plutôt conseillé. Les candidats doivent savoir expliciter au mieux leurs idées

Les qualités des meilleures prestations reposent sur :

- Une présentation claire du dossier
- Le respect des textes officiels et des programmes en vigueur
- La présentation de choix didactiques cohérents

- La participation à un échange constructif dans l'entretien.
- La capacité à prendre du recul

Une candidate a établi des liens avec d'autres disciplines, manifestant ainsi sa bonne connaissance de structures de l'enseignement, et sa conscience que les langues vivantes régionales peuvent se placer au carrefour de disciplines diverses.

Le jury a écouté avec intérêt des candidates attachées à leur discipline, impliquées, sincères et conscientes des enjeux de professionnalisation liés à la création de ce concours. Cette première session a permis de sélectionner deux lauréates, et enclenché une dynamique de reconnaissance et de développement de l'enseignement des langues kanak, dans la perspective du renforcement des compétences des élèves, et, partant, de leur bien-être.

Exemple de sujet d'oral.

Pour cette session de 2020, les trois candidates ont été interrogées sur le même sujet :

Vous proposerez en langue nengone une exploitation pédagogique du dossier joint, à destination d'une classe de collège dont vous déterminerez le niveau.

Document 1 : HUE I WAJAEA, texte extrait de TOKANOD : cette inconnue, Wanir Welepane, 2013.

Document 2 : WANATA RI PONORE HNA SICO THENO HNEI WAKOKO, texte extrait de TOATITI, textes bilingues nengone-français, Jacques Haenegene et Raymond Cawa, 2000

Document 3 : Document audio : WANU de Clément Waya, groupe Nodeak, 2015

Document 4 : Wangome nore kenu

Document 5: Wangome no Kaledronia

Les critères auxquels la commission s'est particulièrement attachée sont les suivants :

Exposé	Entretien
Analyse des documents	Précision des réponses
Déroulement des activités proposées	Capacité à prendre en compte les questions du jury, pour enrichir ou modifier le propos
Mise au travail des élèves	
Présence d'un objectif d'apprentissage	Connaissances, culture, ouverture d'esprit
Précision des savoirs	Sens de l'échange et de la nuance
Prise en compte des programmes en cours	Qualité de la langue kanak utilisée.
Présence d'une évaluation	Respect du temps
Qualité de la langue kanak utilisée	
Respect du temps	

Éléments de bibliographie pour préparer le Capes interne de kanak.

Linguistique.

Ces données sont indicatives. Elles visent à fournir quelques repères aux candidats qui souhaitent renforcer la qualité et la solidité de leur connaissance des langues kanak, et à les aider à passer du statut de locuteur à celui d'expert professionnel. Le jury n'attend pas de compte rendu de ces ouvrages ; les candidats y trouveront des fondements scientifiques pour leur réflexion et leur enseignement.

- BRIL I., 1994, Indéfini et degrés de définitude dans la langue nêlêmwa, *Faits de Langues* 4, septembre, Paris, PUF.
- , 1996, La relation d'appartenance en nêlêmwa, *Faits de Langues* 7, mars, Paris, Ophrys.
- , 1999b, Quantification, qualification et degré en nêlêmwa. In A. Deschamps et J. Guillemin-Flescher (éds), *Les opérations de détermination. Quantification / qualification*, Actes du colloque de linguistique, Université Paris 7, 27-28 mars 1998, Paris, Ophrys, pp. 233-250.
- , 2000b, *Dictionnaire nêlêmwa-nixumwak-français-anglais*, Paris, Peeters (Langues et Cultures du Pacifique 14), 523 p.
- , 2002, *Le nêlêmwa (Nouvelle-Calédonie) : Analyse syntaxique et sémantique*, Paris, Peeters (Langues et Cultures du Pacifique 16).
- BRIL Isabelle, 2010b, Structure actancielle et diathèse: du nêlêmwa aux langues néo-calédoniennes et austronésiennes. In *Typologie et Comparatisme. Hommages offerts à Alain Lemaréchal*. Textes réunis par Injoo Choi-Jonin, M. Duval et O. Soutet, Leuven: Peeters, Orbis Supplementa, t. 28, pp. 37-59.
- HAUDRICOURT A.-G., 1948, Les langues du Nord de la Nouvelle-Calédonie et la grammaire comparée. *Journal de la Société des Océanistes*, 2 pp. 159-162.
- LAZARD, G., 1994, *L'actance*, Paris : PUF.
- LERCARI C., L. D. SAM, J. VERNAUDON et M. GOWE, 2001. *Langue de Lifou. Qene drehu. Méthode d'initiation*, Nouméa, CDP/Laboratoire Transcultures, Université de la Nouvelle-Calédonie, [2 tomes + cassettes].
- LEMARECHAL, A., 1989, *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Paris : PUF.
- LICHTENBERG, F. (2018). The diachrony of Oceanic possessive classifiers. In W. B. McGregor & S. Wichmann (Eds.), *Diachrony of classification systems* (pp. 165–200). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- LYNCH, John, 1998, *Pacific languages. An introduction*, Honolulu, University of Hawai'i Press.
- MILIE I., 1994. Aspect in Drehu : A study of grammatical aspect and semantic verb categories. A thesis submitted as a partial requirement for the degree of Bachelor of Arts, Canberra, Australian National University, 81 p.
- MOYSE-FAURIE, C. (2007). Les formes nominalisées du verbe dans quelques langues océaniques. *Faits de Langues*, 30, 97–116.
- FRANCOIS, A., 2001, *Contraintes de structures et liberté dans l'organisation du discours. Une description du mwotlap, langue océanique du Vanuatu*, Thèse de linguistique, Paris, Sorbonne
- MOYSE-FAURIE, C., 1995, *Le xârâcùù, Langue de Thio-Canala (Nouvelle-Calédonie), Éléments de syntaxe*, Paris, Selaf.

- MOYSE-FAURIE C., 1979, Structure actancielle du drehu, *Relations Prédicat-Actant(s)*, Paris, Selaf, Lincito-Documents 3 (Eurasie), tome II, pp. 95-103.
- , 1983. *Le drehu, langue de Lifou (îles Loyauté)*, Paris, SELAF, Langues et cultures du Pacifique n°3, 212 p.
- , 1985. Incorporation morphologique et incorporation syntaxique en drehu, Paris, *Actances* n°1, pp. 123-133.
- , 1998, Relations actanciennes et aspects en drehu et en xârâcùù, *Actances* 9, pp. 135-145.
- 2003, Aire coutumière drehu (Nouvelle-Calédonie), in Bernard Cerquiglini (sous la dir. de), *Les langues de France*, PUF, pp. 427-431.
- MOYSE-FAURIE Claire, 1980, Un exemple : les langues néo-calédoniennes, in F. François (éd.), *Linguistique*, Paris, PUF Fondamental, pp. 411-418
- , 1984, L'opposition verbo-nominale dans les langues d'Océanie, *Modèles linguistiques* VI/1, pp. 117-125.
- , 1997b. Phénomènes d'incorporation dans quelques langues océaniques, *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, XXVI, Rome, 1997-2, pp. 227-246.
- , 2007, Les formes nominalisées du verbe dans quelques langues océaniques, *Faits de langues* 30, p. 97-116.
- , 2010b, L'ambitransitivité : exemples océaniques, in *Essais de typologie et de linguistique générale. Mélanges offerts à Denis Creissels*, Lyon, ENS Editions, 505-525.
- , 2011c, Nominalisation and exclamation in Oceanic languages, in Moysse-Faurie Claire and Joachim Sabel (eds), *Topics in Oceanic Morphosyntax*, Mouton de Gruyter, 135-160.
- MOYSE-FAURIE C. et F. OZANNE-RIVIERRE, 1983a, Langue à verbe initial et sujet marqué en Nouvelle-Calédonie, in A. Cartier (éd.), *Typologie Linguistique (Journée d'étude)* n°5, UER de Linguistique, Paris V, pp. 21-32.
- OZANNE-RIVIERRE, F. (1992). The Proto-Oceanic consonantal system and the languages of New Caledonia. *Oceanic Linguistics*, 31(2), 191–207.
- OZANNE-RIVIERRE, F. (1998). Langues d'Océanie et Histoire. In A. Bensa & J.-C. Rivierre (Eds.), *Le Pacifique: un monde épars* (pp. 75–104). Paris: L'Harmattan.
- OZANNE-RIVIERRE, F., & Rivierre, J.-C. (2004). Evolution des formes canoniques dans les langues de Nouvelle-Calédonie. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues austronésiennes* (Faits de L, pp. 141–153). Paris: Ophrys.
- ROSS, M. (2004). Typologie morpho-syntaxique des langues océaniques. In E. Zeitoun (Ed.), *Les langues austronésiennes* (Faits de L, pp. 71–86). Paris: Ophrys.
- TESNIERE, L., 1988 (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- VERNAUDON, J. (2004). *Grammaire comparée des langues océaniques et de la langue française*. http://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/gram_comp2.pdf.